

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

28 MAI 2021

Thématique :	
Présidence	
SG	
Trésorerie	
Sécurité	
Sociale	
Finances	
Territoire	
Mobilis	
Social	
Chrono	Dossier

Monsieur
Michel Buttin
Président de l'Association
des Communes vaudoises AdCV
Route du Château 4
1185 Mont-sur-Rolle

Lausanne, le 26 mai 2021

**Attribution d'une part des bénéfices de la BNS aux Communes
Votre courrier du 18 mars 2021**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le courrier mentionné sous rubrique qui a retenu toute notre attention.

Vous demandez au Canton de Vaud d'attribuer aux Communes une partie des bénéfices reçus de la BNS, étant donné qu'elles subissent, dans le cadre du COVID-19, des diminutions de leurs recettes fiscales et qu'elles se chargent de financer une part importante d'actions sociales en faveur de leurs citoyens et entreprises.

Il convient au préalable de rappeler que les revenus financiers tels que la distribution des résultats de la BNS font partie des revenus généraux de l'Etat ; ils ne sont pas affectés et leur pérennité n'est pas avérée. L'augmentation de la distribution de la BNS est une nouvelle positive dans le contexte actuel des coûts engendrés par la pandémie et de ses risques à moyen terme sur le niveau des recettes fiscales et des régimes sociaux, mais il convient de mettre cela en perspective d'un budget 2021 de l'Etat de Vaud qui est déficitaire à hauteur de CHF -164.2 mios (hors coûts COVID-19 qui doivent être financés par des crédits supplémentaires en cours d'année). Il nous est donc impossible d'accéder à votre demande pour la BNS.

Par ailleurs, la crise sanitaire a nécessité en 2020 des engagements hors budget de quelque CHF 521 mios, dont notamment ceux en lien avec la santé auxquels les Communes ne participent pas. A n'en pas douter, cela va continuer car, à ce jour, plus de CHF 140 mios de coûts non budgétés sont identifiés pour 2021. Dans ce contexte, il nous semble important de rappeler que les écritures de bouclage des comptes 2020 sont encore très largement influencées par la crise que nous vivons actuellement. Celle-ci engendre de grandes incertitudes sur le plan financier, de sorte qu'il s'avère actuellement indispensable de constituer les réserves propres à permettre au Conseil d'Etat d'allouer les moyens nécessaires à la lutte contre la pandémie. Il est en effet probable que les mesures de soutien à l'économie, à la santé et à la population augmentent encore de manière conséquente.

Nous ajoutons que, plus directement pour les communes, l'accord du 25 août 2020 avec l'UCV, validé par le Grand Conseil en décembre suivant, a abouti à un rééquilibrage financier progressif entre le Canton et les Communes d'un total de CHF 565 millions sur la période 2021-2027, puis de manière pérenne de CHF 150 millions dès 2028. Si le résultat positif des comptes de l'Etat le permet, le montant maximum de CHF 150 millions pourrait être atteint en 2026 déjà (art. 1 de l'accord). Sur la période 2021-2028, cet accord bénéficiera aux Communes à hauteur de CHF 715 millions. Pour 2021, dans le cadre de cet accord, le Canton consacre CHF 40 millions en faveur des communes.

Par ailleurs, pour les seules années 2020 et 2021, outre l'accord précité, on relève un total de mesures en faveur des Communes de l'ordre de CHF 73 millions, notamment dans les infrastructures routières, la transition numérique dans l'enseignement et diverses aides à la culture.

Malgré les charges encourues et les incertitudes mentionnées ci-avant, le Canton s'engage à honorer l'accord signé en 2020 pour un rééquilibrage financier annuel, mais il ne peut pas s'engager à octroyer aux Communes des moyens financiers supplémentaires en provenance de fonds non pérennes.

Cela étant, la situation sur le front de la pandémie est susceptible d'évoluer rapidement, notamment grâce à la campagne de vaccination qui bat actuellement son plein ; de plus il est possible que l'on dispose dans quelques mois d'une vue plus précise qu'aujourd'hui des effets réels de la pandémie sur la situation économique et sur l'emploi. Le Conseil d'Etat a donc décidé, dès l'adoption des comptes et comme il l'a d'ailleurs annoncé, de faire au mois de septembre prochain un nouveau point de situation complet, avec un examen du suivi des préfinancements. Si l'évolution de la pandémie permet une réaffectation de certains préfinancements, le Conseil d'Etat s'engage à consacrer alors un montant à définir à l'accélération du rééquilibrage financier.

Nous sommes conscients de l'importance que revêt ce rééquilibrage pour les communes et espérons que la réévaluation de la situation financière du canton au mois de septembre permettra de débloquer un montant supplémentaire en faveur des communes.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRÉSIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean